

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

**2024-024 – Lot 2 600 761 – 1447, rue Bernard-Boucher
2024-031 – Lot 6 213 868 et 6 216 059 – Rue Étienne-Provost**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, que les demandes de dérogations mineures suivantes seront prises en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 avril 2024 :

2024-024 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre une largeur d'allée d'accès de maximum 6,5 mètres pour un stationnement en forme de demi-cercle (« U »), alors que la réglementation autorise une largeur maximale de 4 mètres.

2024-031 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme :

- 1) Pour une partie du lot 6 216 059, une largeur d'emprise de rue de minimum 13 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une largeur minimum de 15 mètres;
- 2) Pour une partie du lot 6 216 059 et le lot transitoire projeté 6 617 708 (constitué de parties des lots 6 213 868 à 6 213 876 et 6 216 046 à 6 216 057), une longueur maximum d'une rue se terminant en cul-de-sac de 350 mètres alors que la réglementation en vigueur permet une longueur maximum de 250 mètres.

Toute personne intéressée par ces demandes pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 3 avril 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter les présentations en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 18 mars 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 18 mars 2024.

Donné à Carignan, ce 18 mars 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim